



Délibération n°2025-90

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	40
- dont « pour » :	40
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE

Le mardi 27 mai 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cagnotte, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Estelle LEVI, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Étaient excusés : Bernard DUPONT, Henri LALANNE

Procurations : Julien PEDELUCQ à Christian DAMIANI, Jean-François LATASTE à Dominique DUPUY, Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Christian FORTASSIER à Didier MOUSTIE, François CLAUDE à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Thierry LE PICHON, Régine TASTET, Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

VU le code général des Collectivités Territoriales;

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

VU la délibération 2022-159 approuvant l'actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier certains points du règlement de fonctionnement des EAJE en vigueur

Madame la Vice-présidente expose qu'il est nécessaire de modifier certains points du règlement de fonctionnement des EAJE en fonction de la demande de la CAF concernant la mise à jour des plafonds de ressources appliqués lors de la tarification (p 18), l'acceptation par les parents de participer à l'enquête FILOUE menée par la CAF à des fins statistiques (p 7 et p 23), la mise en place d'ateliers communs à toutes les assistantes maternelles du SAF avec prise du repas pour les enfants à la Maison de la petite enfance à Pouillon (p 16), l'instauration de pointage dématérialisé à l'aide de téléphone pour les assistantes maternelles du SAF (p 21).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement des EAJE du Pays d'Orthe et Arrigans tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

